

Des ressources étayées et accessibles pour favoriser le « bien-vieillir »

Benjamin Leroux,
responsable du Centre de ressources et de preuves,

Claire de Rocquigny,
chargée de mission Évaluation impact,
Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).

Le Centre de ressources et de preuves dédié à la préservation de l'autonomie des personnes âgées et en situation de handicap est fondé sur l'approche de l'*evidence-based policy* (politique publique s'appuyant sur les preuves) développée au cours de la période 1980-2000. Sa création est directement inspirée des enseignements britanniques des *What Works Centres* (WWC) [voir article p. 24]. Dès 2017 en effet, la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) s'empare des conclusions d'un rapport de l'Agence nouvelle des solidarités actives (Ansa) [1] et porte sur les fonts baptismaux l'idée d'un WWC à la française. Les discussions engagées avec les ministères sociaux se concrétiseront dans la stratégie nationale Vieillir en bonne santé 2020-2022, avec l'annonce de la création d'un centre de ressources à la CNSA¹.

Cette volonté sera portée dans la première convention d'objectifs et de gestion de la CNSA 2022-2026², devenue gestionnaire de la nouvelle branche Autonomie de la sécurité sociale³. Ce contrat liant la Caisse et l'État prévoit en effet le lancement d'un Centre de ressources et de preuves, dédié à la prévention de la perte d'autonomie⁴ (CRP) afin de

venir en appui des commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA) et, plus généralement, des professionnels de terrain.

Agir sur l'offre de prévention

L'objectif du CRP est de contribuer à l'installation d'une dynamique de gestion du risque : il s'agit d'accompagner les professionnels (décideurs ou opérateurs) dans leurs activités (orientations stratégiques, prises de décisions de financement, conduite de projets, etc.) afin qu'elles soient étayées et qu'elles amènent à diriger prioritairement les efforts (de financement, d'ingénierie, etc.) vers les actions les plus efficaces en matière de prévention.

Pour ce faire, quatre missions lui sont confiées :

- capitaliser les actions de prévention de la perte d'autonomie et de promotion de la santé probantes et prometteuses, en associant approches scientifiques et empiriques ;
- diffuser de manière accessible, pour éclairer les pratiques et les décisions, les interventions ayant fait la preuve de leur efficacité ;
- élaborer des référentiels et des outils d'aide à la décision en matière de prévention de la perte d'autonomie (aides techniques, actions individuelles et collectives de prévention) ;
- associer l'ensemble des acteurs qui concourent à une politique coordonnée de prévention.

Une partie de ces missions a été reprise dans l'article premier de la loi Bien vieillir d'avril 2024⁵, qui crée un « centre de ressources probantes » au sein de la CNSA. À l'issue d'une

L'ESSENTIEL

- **La Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA) a notamment pour missions de prévenir la perte d'autonomie des personnes âgées ou en situation de handicap et de lutter contre leur isolement. Elle s'est vu confier, par la loi Bien vieillir du 8 avril 2024, la responsabilité de préfigurer un Centre de ressources et de preuves (CRP) et de le mettre en place. Celui-ci a pour vocation d'accompagner les professionnels dans leurs activités, afin qu'ils placent leurs efforts dans les actions les plus efficaces en matière de prévention. Désormais opérationnel, le Centre décline sa feuille de route en appui des financeurs ou des opérateurs des projets.**

phase de préfiguration de six mois (1^{er} semestre 2023), trois priorités de travail ont été posées :

- *atteindre les publics les plus éloignés des dispositifs de prévention* : réduire les inégalités sociales et territoriales de santé en ciblant particulièrement les personnes en situation de vulnérabilité ;
- *agir sur l'offre de prévention* : étayer, essaimer et évaluer ;
- *outiller les décisions de financement* : accompagner les décideurs dans la prise en compte des données probantes et dans la mise en œuvre de priorités de financement.

Ces priorités sont à décliner simultanément. En effet, inciter les porteurs de projets à s'investir dans la mise en œuvre complexe d'actions ayant fait la preuve de leur efficacité sans incitation des financeurs à

Dossier

Miser sur des interventions efficaces pour améliorer la prévention

hiérarchiser leur financement serait décourageant (et inversement) ; ces actions doivent *in fine* particulièrement bénéficier aux personnes en situation de vulnérabilité pour ne pas contribuer à creuser les inégalités sociales de santé. Le programme de travail a été discuté par le comité d'orientation⁶ du CRP lors de son installation le 27 juin 2023. Depuis, il se réunit deux fois par an. Pour le mettre en œuvre, le CRP (composé d'une équipe de quatre personnes) s'appuie sur un réseau de partenaires et d'experts avec la volonté, dans cette politique publique largement décentralisée, de ne mettre aucun acteur à l'écart de la dynamique. Les réflexions ont donc été conduites dans une logique de services territorialisés, chacun venant choisir dans l'offre proposée ceux qui répondent au mieux à ses besoins et à ses contraintes.

La CNSA a ainsi signé une convention avec l'Union des gérontopôles de France (UGF) en décembre 2023, afin de décliner quatre projets d'ici fin 2026. En premier lieu, il s'agit de mettre à disposition des opérateurs des programmes nationaux de prévention robustes et clés en main. Le premier portera sur l'activité physique et sur l'alimentation. Ainsi, 750 places ont été ouvertes en janvier 2025 pour former les futures équipes d'animateurs ; ces formations sont proposées dans cinq villes par la CNSA et elles sont animées concrètement par l'Union des gérontopôles de France⁷. Le second programme visera la préservation des capacités cognitives.

Par ailleurs, cette coopération a pour but d'identifier des critères d'efficacité des actions collectives de prévention afin d'éclairer de façon idoine les pratiques des opérateurs et des décideurs. Le premier dossier thématique – et sa synthèse vulgarisée –, publié en juin 2024, porte sur la nutrition. Le deuxième dossier, sur l'activité physique et la prévention des chutes, a paru en novembre 2024. Le troisième, consacré au bien-être psychologique, est sorti début avril 2025.

Une nécessaire évolution des pratiques professionnelles

Le Centre de ressources et de preuves expérimente avec la Fédération Promotion Santé

et 30 départements volontaires une forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage. Elle permet d'accompagner individuellement d'une part les financeurs dans le cadrage des priorités de leur appel à projets, dans la lecture des projets réceptionnés etc., et d'autre part les opérateurs, les porteurs de projet dans la construction et ou dans le déploiement de leurs interventions, soutenues par les commissions des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie (CFPPA).

Dans cette logique d'offre de services, le fonctionnement du CRP s'est articulé autour d'une attention particulière portée au contexte et aux usages. En effet, la prise en compte nouvelle de données probantes dans une activité implique *de facto* des évolutions de pratiques professionnelles. Sur la base d'une importante phase de recueil des attentes, des besoins et de caractérisation du profil des utilisateurs, le parti pris a ainsi été de considérer l'usage, l'ergonomie et donc la connaissance des pratiques et des besoins des utilisateurs comme une condition *sine qua non* du déroulement des travaux. Très concrètement, à chaque étape et sur chaque projet, des enseignements précieux peuvent être mobilisés. Il est donc fondamental de s'interroger sur le problème à résoudre, d'appréhender le contexte dans lequel vont être mises à disposition ces ressources : les décideurs doivent étudier en moyenne 150 projets en quelques semaines. Ils ont certes besoin d'outils permettant de discriminer ces projets et d'orienter les crédits vers les actions les plus efficaces *a priori*, mais la prise en compte du temps de lecture d'un dossier ou du remplissage d'une grille de sélection est une variable indispensable à intégrer à la réflexion, à l'instar de nombreux autres paramètres.

Si un ensemble de signaux indique que ce nouvel objet dans les politiques publiques initie une dynamique favorable à la prise en compte des ressources mises à disposition, le CRP s'est engagé en 2025 dans l'évaluation de son impact auprès des utilisateurs. Soutenu par la Direction interministérielle de la transformation de l'action publique (DITP), il a confié son évaluation d'impact au bureau français du *Behavioural Insights Team* (BIT),

bureau d'études spécialisé dans les sciences comportementales. ■

1. Discours d'Agnès Buzyn, ministre des Solidarités et de la Santé, le 16 janvier 2020 « [...] Pour diffuser les innovations, les moyens de prévention qui ont fait leurs preuves, je créerai en outre, en 2020, un centre "ressources" à la CNSA. Il mobilisera une expertise pluridisciplinaire dans le champ de la perte d'autonomie pour faciliter la prise de décision des décideurs, dans chaque département, réunis dans le cadre de la conférence des financeurs [...] »

2. https://www.cnsa.fr/sites/default/files/2024-02/PUB_cnsa_cog_web_access-v2.pdf

3. Lois n° 2020-992 du 7 août 2020 relative à la dette sociale et à l'autonomie et n° 2020-1576 du 14 décembre 2020 de financement de la sécurité sociale pour 2021.

4. Engagement n° 9 de la COG 2022-2026 entre l'État et la CNSA.

5. Loi n° 2024-317 du 8 avril 2024 portant mesures pour bâtir la société du bien-vieillir et de l'autonomie.

6. Le comité d'orientation du CRP est composé d'experts scientifiques, de représentants des ministères impliqués, de représentants des principaux financeurs du champ.

7. En ligne : <https://journeeesthematiquescnsa.catalogueformpro.com/1/activite-physique-et-alimentation/2036148/appel-a-manifestation-dinteret-pour-etre-forme-a-la-animation-dun-programme-national-de-prevention-por>

Pour en savoir plus

Centre de ressources et de preuves de la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie (CNSA).
En ligne : <https://www.cnsa.fr/informations-thematiques/prevention/centre-de-ressources-et-de-preuves>

RÉFÉRENCE BIBLIOGRAPHIQUE

- [1] Allard C., Rickey B. *What Works Centres britanniques : quels enseignements pour des politiques fondées sur la preuve en France ?* Paris : Agence nouvelle des solidarités actives, mars 2017 : 202 p.
En ligne : https://www.solidarites-actives.com/sites/default/files/2018-03/Ansa_RapportWWC_2017_VF.pdf